

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

portant promotion des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1982.

---:---:---:---:---:---:---:---

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

D.F.P.

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Pop. du Congo ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Rép. POP. du Congo ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62/198/FP-PC du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 65/170/FP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la Rép. Pop. du Congo ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 79/154/PCT-CC du 4.4.79 portant nomination du Premier, Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 31/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 83/731 /MEN-DGAS-DPAA.SP.P1.S3 du 30/09/83 portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1982 ;

D2C.F.

D E C R E T :

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982 les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms et prénoms suivent ACC = néant.

AU 2è ECHELON

Mrs. ESSOULI Julien P/C du 23.09.82, en service à Djambala
- MIANKENDA Georges P/C du 1.10.82, en service à Brazzaville
Mme- DIAMESSO Marie P/C du 3.09.82, en service à Brazzaville
Mr. DENGHA NZAOU Michel P/C du 7.10.82 en service dans la Likouala

AU 3è ECHELON

Mr. KINZONZI David P/C du 3.10.82, en service au Pool

AU 4è ECHELON

Mr. MADZOU Narcisse P/C du 2.10.82, en service au Niari

AU 5è ECHELON

Mr. BAMA Pierre P/C du 4.10.82, en service à Sibiti
Mme GAZANIA Denise P/C du 15.03.82, en service à Brazzaville
Mrs. KIBANGOU Edouard P/C du 4.10.82, en service dans la Bouenza
- MATSONGUI Elie P/C du 10.04.82, en service à Brazzaville
- MOTSARA Jean Jules P/C du 30.09.82, en service à Brazzaville
- NKODIA Jean Pierre P/C du 4.04.82, en service au Pool
- NSONDE Albert P/C du 3.10.82, en service à Brazzaville
- NTELA-MPAMA Albert P/C du 26.09.82, en service à Brazzaville

AU 6è ECHELON

Mrs. ADOUA Jean Marie P/C du 2.10.82, en service à Brazzaville
- MYLANDOU-MIA MASSENGO Victor P/C du 4.4.82, en service à Brazzaville
Mme- NIABIA née VOUIDIBIO Julienne P/C du 4.10.82, en service à Brazzaville
Mrs. SAMBA Abel P/C du 1.4.82, en service dans la Likouala
- BILOMBO André P/C du 4.10.82, en service à Brazzaville
Mme. GANGA-ZANDZOU née LOCKO Jeannette P/C du 4.10.82, en service à Brazzaville

AU 7è ECHELON

Mrs. BABAKA-MAOUNGOU Gustave Omer P/C du 2.10.82, en service à Brazzaville
- BAKALAFOUA Gérard P/C du 30.1.82, en service à Brazzaville
- ISSANGA Gilbert P/C du 8.10.82, en service à Brazzaville
- KONDA Emmanuel P/C du 1.4.82, en service à Brazzaville
- NGANGA Michel P/C du 8.4.82, en service à Brazzaville
- NGCHO Fénélon Léandre P/C du 23.9.82, en service à Brazzaville
- OKOMBI Michel P/C du 8.4.82, en service dans la Bouenza

AU 8è ECHELON

Mrs. BEMBA Martin P/C du 2.10.82, en service à Brazzaville
- LOUBASSOU André P/C du 27.10.82, en service à Brazzaville
- OKOUA Albert P/C du 4.10.82, en service au Cameroun
- SAMBA Théophile P/C du 8.4.82, en service à Brazzaville
- TCHICAYA Léon P/C du 8.4.82, en service à Brazzaville

AU 9è ECHELON

Mr. BAYIZA Alphonse P/C du 20.9.82 en service au Pool

AU 10è ECHELON

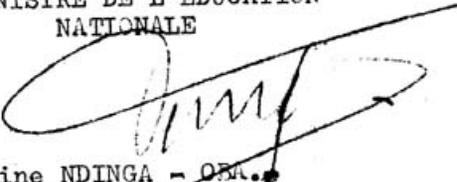
Mrs. MATOKO Albert Viclaire P/C du 15.9.82 en service en Chine
- THEOUSSE Bernard P/C du 15.9.82, en service à Pointe Noire.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 30 Septembre 1983

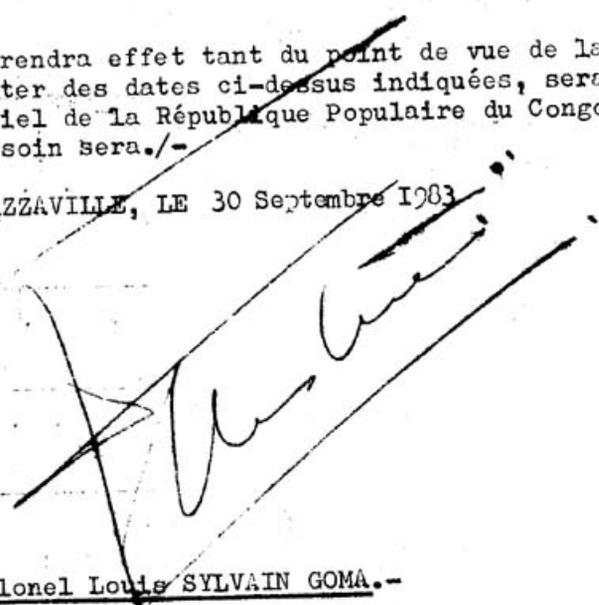
PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

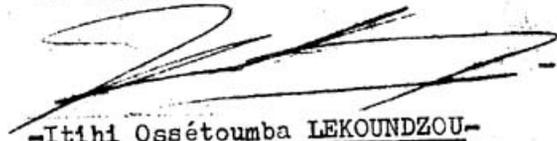

-Antoine NDINGA - OPA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE


-Bernard COMBO MATSIONA-


-Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES


-Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
MEN.....1
DGAS.....1
DPAA.....2
DFP.....70
DGB.....1
DCF.....1
B/COURRIER...2
B/SOLDE.....3
TRESOR.....1
REGIONS.....8
DI REGIONALES..8
INSPRIMAIRES.16
DIRECT.GLES...5
DIRECT.CENT...9
INTERESSES...35
DOSSIERS.....35
ARCHIVES.....2

